

**Numéro 100 - Hiver 2006-2007**

**Venez nombreux  
à l'Assemblée  
générale le jeudi  
22 février 2007**



## PPNa Contact

Bulletin de l'association sans but lucratif

"Patrimoine du Pays de Nandrin"

### **Secrétariat :**

rue de la Vaux, 8  
4550 Nandrin  
Tél. : 04.371.28.67

### **E-mail :**

ppna@swing.be

### **Internet :**

<http://membres.lycos.fr/ppna>

### **Banque :**

068-2318469-02

**Cotisation annuelle : 7,5 €**

### **Conseil d'administration :**

#### **Président :**

André Matriche

#### **Vice-présidents :**

Claude Delbrouck  
Michel Van Harten

#### **Secrétaire :**

René Mawet

#### **Trésorier :**

Laurent Hofinger

#### **Membres :**

Albert Cavicchia  
Gabriel de Potter  
Jean Fonzé  
Serge Mottet  
Luc Willems

**Le PPNa est membre  
d'Inter-Environnement Wallonie**

# Sommaire

<i>Éditorial</i> .....	3
<i>Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux</i> .....	4
<i>Ici et ailleurs</i>	
Libéralisation de l'électricité : un succès mitigé .....	4
<i>Changements climatiques</i>	
Quelques clés pour mieux comprendre (3) ..	6
<i>Notre histoire locale</i>	
Le château de Nandren.....	14
<i>Nous avons écrit</i>	
Chemin de campagne envahi de hautes herbes .....	17
<i>Cotisations</i> .....	18
<i>Vie de l'Association</i>	
Convocation à l'assemblée générale.....	18
<i>Notre histoire locale</i>	
"Château-Gérard" pseudonyme de Villers-le-Temple (6).....	19

# Éditorial

Lorsque l'édition "hiver" de notre bulletin de contact vous parviendra, les fêtes de fin d'année meubleront déjà notre mémoire depuis quelques jours, clôturant une année importante pour nos villages. En effet, c'est en octobre dernier que nous avons dû renouveler le Conseil communal dont est issu le Collège échevinal qui assume, au jour le jour, la responsabilité de la gestion des intérêts des habitants de notre commune.

Sans doute, les résultats de ces élections n'ont-ils pas répondu aux souhaits de tous les habitants, mais il s'agit ici de l'expression librement exprimée de la volonté de la majorité des électeurs nandrinois, qui, elle, a toutes les raisons d'être satisfaite.

Nous aussi, nous nous réjouissons qu'un vent nouveau semble vouloir animer nos gestionnaires communaux en ce qui concerne les préoccupations fondamentales de notre association, à savoir notre cadre de vie. Les intentions du nouvel échevin de l'environnement nous remplissent d'aise. Nous lui souhaitons bon vent dans la réalisation de celles-ci. Toutefois, c'est au pied du mur que l'on voit le maçon et d'autre part, l'expérience nous a appris qu'il y a loin de la coupe aux lèvres.

Quoi qu'il en soit, nous serons toujours disposés à épauler toute action visant à protéger et/ou à améliorer notre cadre de vie. Mais, comme par le passé, jaloux de notre indépendance et fidèles aux objectifs fixés par les membres fondateurs du PPNa, nous veillerons, bien sûr, à exercer notre sens critique et notre liberté de pensée. Une majorité politique, quelle que soit sa couleur, qui n'accepte pas la critique, les remarques et ne s'efforce pas d'en tirer une synthèse, n'est pas digne d'être qualifiée de démocratique.

Que cette année nouvelle voie se développer une collaboration franche et transparente entre tous les acteurs susceptibles de jouer un rôle positif dans notre qualité de vie.

À tous nos membres et à leur famille, le Conseil d'administration du PPNa présente ses meilleurs vœux de bonheur, de réussite et de bonne santé pour l'année 2007. ■

Cher membre,

À notre demande, la "Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux" nous offre un petit dépliant très bien fait dans lequel nous sont prodigués des conseils utiles sur le nourrissage hivernal efficace de nos oiseaux rustiques. Vous trouverez ce dépliant joint à ce bulletin.

*Ici et ailleurs*

---

## **Libéralisation de l'électricité : un succès mitigé**



A libéralisation du secteur de l'énergie au premier janvier de cette année a engendré une grande perplexité, voire du désarroi chez les consommateurs que nous sommes. Les fournisseurs dits historiques comptent bien sur l'immobilisme de leurs clients.

Il semble que seulement 25 % d'abonnés aient changé de fournisseur. Pourtant, ***ne pas changer d'opérateur équivaut souvent à payer plus*** ! Ceux qui ont opté pour l'immobilisme n'ont toutefois pas eu totalement tort. En effet, rien n'est encore définitif chez les clients des fournisseurs par défaut, soit Luminus en ce qui concerne Nandrin, car aucun contrat ne les lie encore. (Ce qui n'est malheureusement pas le cas de ceux qui ont déjà signé un engagement auprès d'une société concurrente.) Ils peuvent donc continuer (ou commencer) à s'informer sur les offres des différents fournisseurs et changer avant le 1<sup>er</sup> mars.

### *Des initiatives intéressantes ?*

Des Communes négocient des tarifs pour leurs administrés.

Chacun sait qu'il est souvent fréquent que l'on obtienne un prix plus favorable lorsque l'on achète en grande quantité. C'est ce qui permet aux grandes surfaces de faire des offres exceptionnelles à

leurs clients. Fort de ce principe commercial, quelques Communes ont contacté leurs administrés et les ont conviés à une réunion d'information sur la libéralisation du marché de l'électricité avec pour objectif la réalisation d'un *contrat collectif*.

Un spécialiste, indépendant des fournisseurs, est venu répondre aux questions des habitants. Munis des coordonnées des habitants intéressés par une *action commune*, des représentants de la Commune se sont rendus chez différents fournisseurs d'électricité pour négocier des tarifs préférentiels. Les fournisseurs, qui peuvent ainsi parfois engranger plusieurs centaines de contrats d'un coup, acceptent, pour la plupart, de faire un geste.

Une telle initiative a été prise dans les communes de Pépinster, Villers-le-Bouillet et Virton. À Oupeye, c'est le parti Ecolo qui a pris, seul, la décision d'organiser une telle réunion.

Actuellement, les actions de ce genre restent concentrées dans la région liégeoise ; cela est sans doute dû au fait que conserver l'opérateur historique, soit Luminus, revient à accepter une hausse de la facture d'électricité.

Il est intéressant d'apprendre que les habitants d'Oupeye, qui ont procédé à une affiliation collective auprès de la société Lampiris, ont obtenu une réduction annuelle entre 20 et 50 €. Les responsables de cet opérateur avouent qu'ils accordent d'autant plus volontiers des ristournes dans ces conditions qu'ils reçoivent des fichiers groupés des communes ce qui allège la tâche d'encodage informatique et que, d'autre part, les réunions publiques organisées par les responsables communaux leur évitent les explications individuelles. Essent, un autre fournisseur présent en Wallonie, partage l'avis de Lampiris.

Soulignons que les sociétés d'énergie actives en Wallonie, Electrabel et Luminus, refusent les ristournes et signalons qu'ils sont, en général, plus chers que leurs concurrents.

Hélas, si la perspective de bénéficier de tarifs plus intéressants grâce à des affiliations collectives constitue, à première vue, une solution attrayante, la réalisation pratique de telles affiliations pose pas mal de problèmes concrets. En effet, il faut qu'un abonné accepte

de recevoir la facture collective et effectue les calculs de répartitions individuelles. Sans doute sur la base de la consommation de l'année précédente ! Mais que se passera-t-il si certains individus peu scrupuleux ne payent pas leur facture ?

À Nandrin, deux assemblées ont réuni des habitants désireux de s'informer sur la libéralisation de l'électricité. D'une part, à l'initiative du CPAS dans la salle "La Nandrinoise" où une centaine de personnes ont pu recevoir des informations objectives dispensées par un spécialiste indépendant des fournisseurs et d'autre part à l'initiative du parti Ecolo dans les locaux de l'école Saint-Martin.

D'après un article paru dans le journal "Le Soir" du 6 décembre 2006. ■

## *Changements climatiques*

---

# **Quelques clés pour mieux comprendre (3)**

### *Quelques conséquences attendues du réchauffement climatique...*

Les émissions de gaz à effet de serre dues aux activités humaines ont induit des changements climatiques qui devraient se manifester durant ce siècle et le suivant. Ces changements commencent à avoir des impacts importants sur les milieux naturels ainsi que sur les sociétés humaines et leur économie. Ils nous obligent à réfléchir sur le devenir de nos modes de vie hautement énergivores.

S'il y a quelques dizaines d'années, les scientifiques pensaient avoir un siècle devant eux avant de commencer à ressentir les effets du réchauffement, des études plus récentes ont montré que ce délai pouvait n'être que de quelques années...

Bien que beaucoup de progrès aient été faits dans la compréhension des changements du climat, les prévisions de ce changement et de ses impacts restent soumises à de nombreuses

incertitudes, particulièrement au niveau régional et local. Ceci explique l'existence de plusieurs scénarios (fig. 1) quant à l'évolution des températures (liées notamment à la croissance démographique mondiale, à l'inertie des sociétés à modifier leur comportement énergétique...).

Afin d'illustrer l'urgence de la situation, examinons quelques conséquences envisagées du réchauffement climatique dont nous commençons seulement à mesurer l'ampleur...

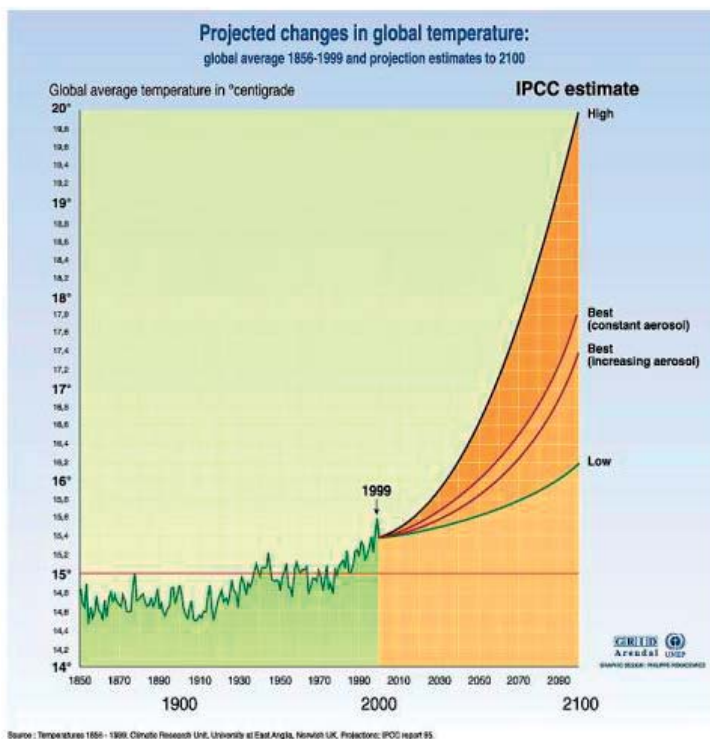
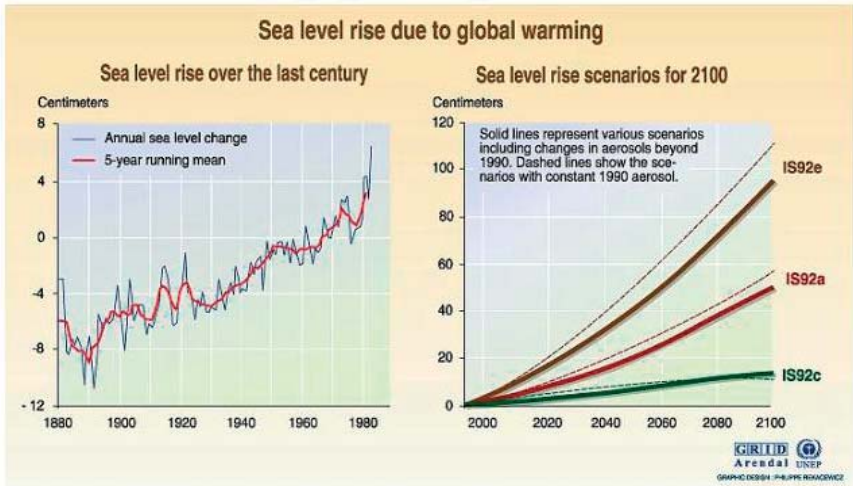


Figure 1 : reconstitution des températures pour depuis le début de la révolution industrielle et scénarios d'évolution pour 2100.



Source: Climate change 1995, The science of climate change, contribution of working group 1 to the second assessment report of the intergovernmental panel on climate change, UNEP and WMO, Cambridge university press, 1996; Sea level rise over the last century, adapted from Gornitz and Lebedeff, 1987.

Figure 2 : reconstitution des fluctuations du niveau marin depuis 1880 et prévisions jusqu'en 2100.

### *L'élévation du niveau marin... (figure 2)*

Sur les cent dernières années, le niveau moyen des mers et des océans a augmenté de 10 à 25 cm. Il est probable qu'une grande partie de cette augmentation soit liée à l'élévation de température globale sur les 100 dernières années. Sur cette échelle de temps, le réchauffement et la dilatation thermique importante des océans peuvent expliquer environ 2 à 7 centimètres de l'élévation du niveau marin observée. Le retrait et la fonte des glaciers et des calottes polaires interviendraient pour environ 2 à 5 centimètres de hausse. D'autres facteurs doivent également intervenir, mais n'ont, à ce jour, pu faire l'objet d'une quantification précise.

L'apport massif en eau douce dans le milieu océanique issu de la fonte des glaces peut modifier la salinité des eaux et entraîner également des modifications dans les courants marins. Le Gulf Stream, courant chaud qui longe les côtes européennes et nous protège d'hivers rigoureux, pourrait bien être affecté. Si cette protection naturelle s'atténuait, nous pourrions donc connaître un refroidissement régional assez rapide...



Quoi qu'il en soit, la montée des eaux entraîne déjà d'importants problèmes d'érosion, d'inondation des zones côtières et peut provoquer des remontées d'eau salée "stérilisant" les sols et interdisant les pratiques culturales existant sur ces zones depuis des dizaines de générations.

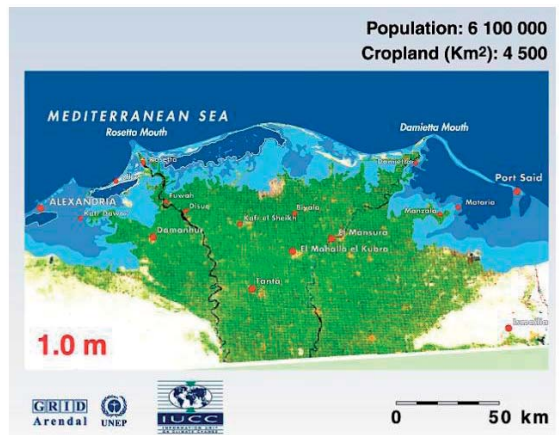
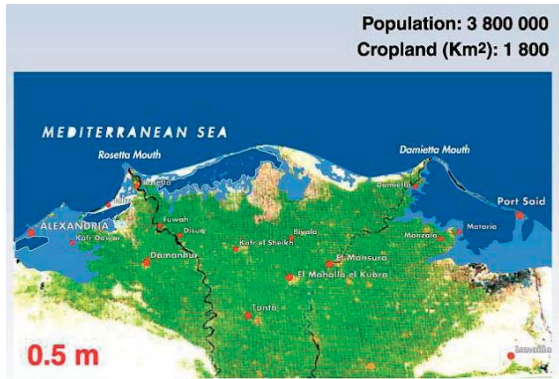


*Figure 3 : exemple d'érosion côtière liée à la hausse du niveau moyen des mers : reste de bunkers appartenant au "mur de l'Atlantique" au sud de Wissant (Nord-Pas-de-Calais) (L.W. 2006).*

Sachant que la majorité de la population vit en zone côtière, on comprend dès lors les enjeux gigantesques qui se dessinent dans les prochaines années...

### *Le devenir du delta du Nil...*

Le delta du Nil est un des plus vieux deltas au monde cultivé de manière intensive. Il est densément peuplé, avec plus de 1600 habitants au km<sup>2</sup>. La plaine d'inondation, fertile, à faible altitude, est entourée de déserts. Seuls 2,5 % du territoire égyptien, la vallée et le delta du Nil, sont disponibles pour une agriculture intensive. Dans le delta, il s'agit d'une bande de plus de 50 km de large le long de la côte qui est à moins de 2 mètres au-dessus du niveau marin. Cette zone est protégée des inondations par un cordon dunaire de 1 à 10 km de large, formé par les dépôts des branches du Nil Rosette et Damiette. L'érosion de cette barrière sableuse est un sérieux problème et s'est accélérée depuis la construction du barrage d'Assouan (les alluvions qui arrivaient au delta sédimentent à l'amont du barrage et ne viennent plus compenser l'érosion de la mer).



*Figure 4 : situation actuelle du delta du Nil et évolutions envisagées respectivement avec une augmentation de 0,5 m et 1 m du niveau de la mer.*

L'élévation du niveau marin accentue l'érosion de la ceinture de sable qui est essentielle pour la protection des lagons et des basses terres. Les conséquences devraient être majeures. La hausse du niveau marin devrait changer la qualité de l'eau et affecter la plupart des poissons d'eau douce. L'arrivée plus importante d'eau de mer va considérablement modifier la nature des eaux lagunaires dans lesquelles 1/3 des prises de poissons se réalisent actuellement. Les zones agricoles à disposition devraient être inondées. Les installations vitales et en basse altitude d'Alexandrie et de Port-Saïd devraient être menacées. Les possibilités touristiques balnéaires devraient être en danger et la plus grande partie des eaux souterraines salinisées. Des digues et des mesures de protection devront normalement empêcher la plupart des inondations et résister à une élévation de niveau de la mer de 50 centimètres. Dans ce scénario, le pays perdrait alors 30 millions de dollars par an en termes de terres englouties, d'infrastructures détruites et de revenus touristiques perdus.

Lors de la conférence de Nairobi, en novembre 2006, un nouveau rapport sur l'impact du changement climatique en Afrique et sur la vulnérabilité et l'adaptation du continent face à ces changements a été rendu public par le Secrétariat de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Basé sur des données obtenues de plusieurs organes dont le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM), le rapport indique que la vulnérabilité du continent face au changement climatique est beaucoup plus forte qu'on ne le pensait.

### *Quelques exemples...*

- 30 % des infrastructures côtières d'Afrique, y compris les aménagements humains au long du Golfe de Guinée et des côtes sénégalaises, gambiennes et égyptiennes, risquent d'être submergées.
- De 25 % à plus de 40 % des habitats d'espèces africaines pourraient disparaître d'ici 2085.
- Le rendement des cultures céréalières baissera de 5 %, au plus, d'ici les années 2080 et les cultures de base, comme le sorgho au

Soudan, en Éthiopie, en Érythrée et en Zambie, le maïs au Ghana, le millet au Soudan ou l'arachide en Gambie, se détérioreront également en raison du changement climatique.

- En Afrique, le nombre de personnes menacées par des inondations côtières passera de 1 million en 1990 à 70 millions en 2080.

*Outre les économies, les implications sanitaires d'un réchauffement climatique sont loin d'être anodines...*

La transmission de beaucoup de maladies infectieuses est conditionnée par des facteurs climatiques. Les agents contagieux et les vecteurs (par exemple les moustiques) qui leur sont associés sont sensibles aux facteurs tels que la température, l'eau de surface, l'humidité, le vent, l'humidité du sol, les modifications de la nature et la distribution de la forêt. Ceci s'applique en particulier aux maladies à vecteurs (VBD) comme la malaria. On prévoit donc que les changements climatiques affecteront la distribution en altitude et en latitude, l'intensité, et le caractère saisonnier de beaucoup de maladies contagieuses transmises par des vecteurs. En général, la chaleur accrue et l'humidité augmentent la transmission de VBDs.

Une des maladies les plus répandues et la plus connue est la malaria (paludisme) (figure 5). Sa transmission se fait par le biais des moustiques anophèles. Les facteurs principaux favorisant le développement de la maladie et de son vecteur sont les températures élevées et les précipitations. Si on envisage une élévation des températures moyennes d'un peu plus de 1 °C, on constate une augmentation importante du risque de malaria dans des zones où il était absent, notamment en Europe et en Amérique du Nord.

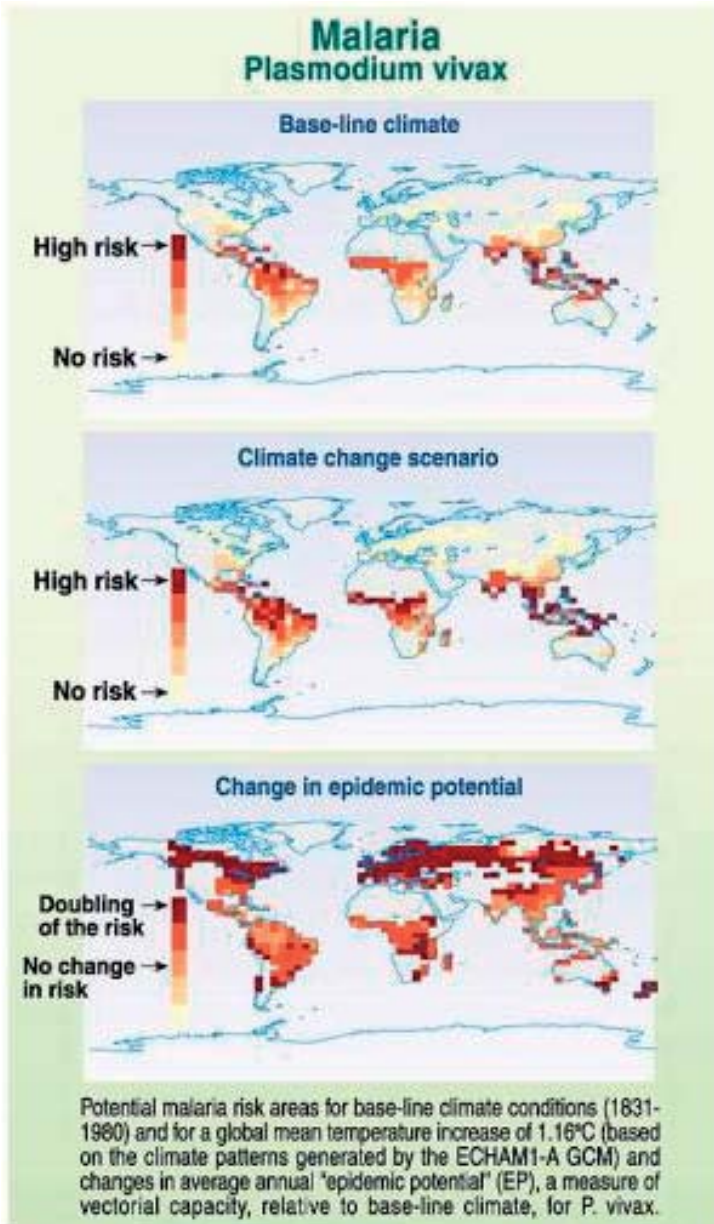
### *Sources principales*

Introduction au changement climatique - Conférence virtuelle des Nations Unies, 2005

Programme des Nations Unies pour l'environnement - 2006 - <http://www.unep.org>

Pour en savoir plus, vous pouvez trouver quelques liens intéressants à l'adresse suivante

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/changement-climatique/liens.shtml>



Source: Martens, P. et al. (1995). Potential impacts of climate change on malaria risk. *Environmental Health Perspectives*, 103(5), 458-464.

Figure 5 : carte de la répartition actuelle des zones à risque de la malaria (basée sur les conditions climatiques allant de 1831 à 1980) et pour une augmentation moyenne de température de 1,16 °C (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> cartes). Changements dans le taux épidémique annuel potentiel (3<sup>e</sup> carte).

## Les Délices



### LE CHATEAU

#### DE N A N D R E N .

**A**U fond d'une Valée, située à une demi lieuë de la *Gotte*, on découvre un ancien Edifice, qui, par un air de grandeur qu'il conserve, mérite de fixer l'attention d'un Voïageur curieux.

Après avoir traversé une large Avenüë & deux Cours bordées de Bâtimens nécessaires à des Fermiers, on trouve le Corps du Château, placé au milieu d'un Etang d'eau vive. C'est proprement une Forteresse, composée d'une grosse Tour quarrée & de deux Pavillons; d'une Cour médiocre qui lui sert d'entrée, on monte à un Corridor, d'où l'on entre dans une magnifique Sale quarrée, très-éclairée, & si solidement bâtie que ses Murs ont plus de six piés de largeur. Deux Chambres fort grandes, qui communiquent au même Corridor, brillent comme tous les autres Apartemens du Château, par la propreté & la magnificence des Meubles dont elles sont ornées. Les Pièces destinées aux Offices sont claires & spacieuses; de gros Piliers qui en soutiennent les voutes, leur assurent une durable solidité.

Le Jardin, situé au bord de l'Etang, dont le Château est environné, a pour clôture une haute Muraille, qui fait partie des Bâtimens de la premiere Cour. Sa figure exactement quarrée, est décrite par une belle Palissade à hauteur d'apui. Quoiqu'on n'y cultive que des Plantes utiles, on ne laisse pas d'y trouver bien des beautés. Outre des Espaliers d'une grandeur extraordinaire, & une quantité d'Arbres nains, aussi agréables par la diversité de leurs figures que par la variété des fruits excellens dont ils sont chargés, on y voit encore un grand Cabinet de verdure & une haute Alée de charmille, qui disputent de prix avec ce qu'il y a de plus parfait en ce genre.

A ne consulter que la structure antique & massive de ce Château, on le prendroit pour un ouvrage des an-

## du Pais de Liège.

ciens *Romains*. Cependant , un Auteur fameux (*a*) en place la fondation au quatorzième siècle , & l'attribuë au petit *Baudouin de St. Servais* , connu par l'éloge que l'Histoire de *Liège* (*b*) fait de l'ancienneté de son illustre Famille.

Depuis ce tems-là jusqu'au dix-septième siècle , on ne trouve rien qui puisse faire connoître quels ont été les Seigneurs de *Nandren* ; si ce n'est que le même Auteur [*c*] parle d'un *Jean de Nandren* , Seigneur de *Velroux*. Mais on a lieu de croire que cette Terre a été possédée par un nommé *Spanheim* , comme il conste par une donation qu'il fit de la Dîme au Val *St. Lambert* , pour établir une Cure audit *Nandren* , qui étoit auparavant de la Paroisse de *Sobet*.

Ce Seigneur laissa entre autres Enfans deux Fils nommés *Gilles de Fraitur* , & *Jean de Sobet* , noms attachés aux terres qu'il leur transmit. Pour le Château de *Nandren* , il passa , sans qu'on sache comment , au pouvoir de *Wathieu de Corfwareme*. Un de ses Décendans , nommé *Jean* , réunit à son Domaine la Voüerie de *Nandren* , qui en étoit détachée depuis long-tems ; car avant même que ce Château eût été bâti , la Seigneurie de *Nandren* avoit appartenu au Chapitre de *St. Paul* , qui , à l'occasion de quelques différends qu'il avoit eû avec les Comtes de *Clermont* , avoit appellé à son secours le Comte de *Montaigu en Ardenne* , en lui donnant la Voüerie de *Nandren*. Elle devint héréditaire dans la Famille de ce Seigneur , & passa ensuite dans celle de *Berlo*. *Jean de Corfwareme* y aiant choisi une Epouse , obtint en dot cette Voüerie , qui avec la Seigneurie fortit de sa Maison pour passer à celle de *Hoen* , & de là dans celle de *Soumagne*.

Le Seigneur de ce nom qui la possède présentement , jouit encore à un quart de lieuë de là d'une jolie terre , nommée *Fraineux* : c'est une Seigneurie indépendante & qui ne relève d'aucune Cour. Il y entretient une Maison

(*a*) *Hemricourt* , dans son Miroir des Nobles , page 78.

(*b*) Il y a eû plusieurs Bourguemaitres & Echevins de *Liège* dans cette Famille dès le treizième siècle. Voiés le *Recueil héraldique des Bourguemaitres de Liège* , l'an 1252. & ailleurs.

(*c*) *Hemricourt* , pag. 163.

riante , ornée d'une belle Tour , & dans laquelle il s'est ménagé mille commodités également utiles & agréables : il a même celle d'une Chapelle publique que lui & ses Ancêtres ont enrichie de plusieurs fondations.

*Sobet* est un Village assés considérable , distant à peu près d'une demi lieuë de celui de *Nandren* , qui faisoit comme lui partie du Domaine de ce Seigneur , nommé *Spanheim* , dont nous avons parlé plus haut. Son Fils *Jean de Sobet* , étant mort sans Héritiers , laissa cette Terre à un Gentilhomme , nommé *Villers* ; de là elle est passée dans la Famille de *Bois* , qui après l'avoir possédée assés long-tems , l'a transmise à celle de *Soumagne*.

L'Eglise Paroissiale , une des plus considérables de ce Canton , conserve encore quelque aparence de son ancien lustre. Les Paroisses de *Nandren* & de *Fraitur* en ont été détachées , mais le Village de *Timlo* en est encore dépendant.



1743

Extrait de "Les Délices du Pais de Liège", Saumery - Liège, 1743.

\* Notons l'accent aigu originel de Liège.





## **Chemin de campagne envahi de hautes herbes**

Voici la réponse datée du 2 octobre 2006 de la Commune d'Engis concernant notre courrier sur l'entretien d'un tronçon de sentier sur la commune d'Engis (voir le bulletin précédent).

*Monsieur,*

*Nous avons l'honneur de vous informer que le collègue échevinal, en séance du 25 septembre 2006, a pris connaissance de votre courrier daté du 17 septembre 2006.*

*Nous vous signalons que nous avons transmis votre lettre au service travaux de la commune (agent technique en chef : Monsieur Bechet) afin que les travaux d'entretien soient effectués.*

*Nous vous informons, également, que l'entretien de tous les chemins par le service travaux de la commune est impossible à réaliser. Dès lors, les trois promenades que la commune a mis en place seront régulièrement nettoyées.*

*Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.*

*Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.*

*Le Secrétaire communal  
Jean-Luc GOVERS*

*Le Bourgmestre  
Philippe LHOMME*

À ce jour, nous n'avons pas encore reçu de réponse de la part de la Commune de Nandrin.



# Cotisations

Le montant de votre soutien aux objectifs du PPNa reste inchangé depuis des années. Cette cotisation s'élève à 7,50 €; elle nous permet, entre autres choses, de publier, quatre fois l'an, notre bulletin de liaison. Comme le veut la tradition, cette somme est un minimum que nous vous verrons gonfler avec beaucoup de reconnaissance selon vos moyens et le soutien que vous souhaitez accorder à votre association.

Merci de verser votre cotisation sur le compte de votre association n° 068-2318469-02 avec la communication "Cotisation 2007" et le nom du ou des membres concernés.

## *Vie de l'Association*

---

# Convocation à l'Assemblée générale

Le *jeudi 22 février 2007* à 20 h 15, l'Assemblée générale statutaire du PPNa se tiendra en la salle Sprumont, rue F. Godinasse (derrière le musée de la vie rurale condreuse). Nous comptons beaucoup sur votre présence.

### *Ordre du jour :*

- Rapports moral et financier de l'association.
- Renouvellement du Conseil d'administration.
- Propositions pour 2007.
- ***Projection du film d'Al Gore sur le réchauffement climatique (Une vérité qui dérange).***

## *Renouvellement du Conseil, appel aux candidatures*

En 2006, le Conseil d'administration du PPNa comptait 10 membres. Claude Delbrouck, Gabriel de Potter et André Matriche atteignent le terme de leur mandat de trois ans et sont rééligibles.

Si vous souhaitez vous impliquer plus avant dans la vie de l'association... alors, n'hésitez pas ! Il y a de la place pour tout le monde ! (Enfin presque, nos statuts nous autorisent 18 administrateurs). Vos candidatures, orales ou écrites, sont à adresser, soit à un membre du Conseil actuel, soit par courrier électronique à l'adresse du PPNa. ■

## *Notre histoire locale*

---

# "Château-Gérard"

## **pseudonyme de Villers-le-Temple (6)**

The Life and Times of a Walloon Village, Harry Holbert Turney-High  
Traduit de l'américain par A.M.

### *Population*



Le 30 décembre 1949, il y avait, selon les estimations officielles, 877 personnes résidant à Château-Gérard, dont 452 hommes et 425 femmes. Au cours de cette année sont nés dix enfants de sexe masculin et six de sexe féminin, soit un total de 16 enfants, tous légitimes. L'augmentation de la population, à la suite d'une migration permanente dans la commune, provenant d'autres parties de la Belgique, s'élève à 43 personnes, dont 26 hommes et 17 femmes. Quatre étrangers - trois hommes et une femme - ont fait savoir qu'ils avaient l'intention de s'installer en permanence à Château-Gérard. La diminution de population à la suite de décès s'élève à 13 : cinq hommes et huit femmes. La diminution due à la migration vers une autre commune est de 68 personnes, dont 34 hommes et 34 femmes. Alors que des sources non officielles évaluent la population à plus de 900 habitants, le village et ses alentours sont peuplés officiellement de 877 personnes, ce qui n'est guère un nombre impressionnant...

Pendant des siècles, la tradition a estimé la population de la commune à environ 1000 habitants, mais les chiffres en deçà de ce nombre représentent sans doute une situation assez permanente. Malheureusement, les recensements belges ne publient pas les chiffres pour des entités politiques aussi petites que les communes, même si les chiffres sont établis par les autorités communales. Les chiffres sont envoyés au ministre de l'intérieur, et aucune trace locale n'en est conservée. Cependant nous possédons le résultat de coups de sonde émanant de sources officielles pour les années suivantes : 686 habitants en 1816 ; 788 en 1840 ; 1 080 en 1890 ; et 1 100 en 1910.

Il est intéressant de noter, au passage, que la fertilité n'est pas, comme aux États-Unis, en corrélation avec la distinction de classe sociale. Les nobles, en particulier, ont un taux de natalité aussi élevé, et souvent plus élevé, que les gens des classes inférieures. La stérilité n'est pas considérée de bon goût ou aristocratique parmi les familles dotées d'armoiries en Wallonie.

Cependant, la haute bourgeoisie wallonne, comme son homologue en France et aux États-Unis, est, contrairement à la noblesse, remarquablement infertile. Commentant ce point pour la région wallonne en général, l'anthropologue Jean Comhaire, qui est né et fut élevé à Seraing, note dans sa correspondance avec l'auteur : "La Wallonie a en général un taux de natalité faible, ce qui a des conséquences politiques graves. La majorité flamande au parlement est renforcée du fait que le nombre de ses membres dépend de la population globale, enfants inclus".

Voyons alors comment le taux de natalité s'est comporté dans le village dans le passé. Malheureusement, nous ne disposons pas des registres desquels de telles données pourraient être extraites, étant donné que les soldats de la Révolution Française ont détruit les livres du manoir. Toutefois, le recensement (une des bonnes choses de la Révolution) utilise, à partir de 1807, les registres communaux officiels, et ses données peuvent être acceptées avec une certaine confiance.

Contrairement à l'affirmation du bourgmestre selon laquelle le manque de fertilité du village pendant les années '40 serait dû

entièrement à l'occupation et à la captivité par les Allemands, il y a eu une longue tendance à la baisse. Tenant compte du fait que seulement 50 % de la population sont des catholiques fervents, on peut supposer que la contraception y a probablement joué un rôle. La migration industrielle d'ouvriers vers la ville de Liège explique un certain déclin du total de la population, mais les transports se sont tellement améliorés depuis que le travailleur et paysan à temps partiel peut maintenant conserver sa résidence dans son village sans vraiment devoir émigrer.

Suspectant que le nombre d'enfants à Château-Gérard n'est pas suffisant pour le maintenir comme par le passé, l'auteur a tenté de déterminer le nombre d'enfants par ménage. À cause du grand nombre de gens d'un certain âge, retraités, veufs, et le nombre de mariages récents différés pour des raisons économiques ou militaires, seuls les ménages ayant des enfants ont été pris en compte. Dans la commune entière, il y avait 95 ménages avec enfants, tous sous autorité parentale. Ces ménages comptaient 164 enfants de 15 ans et moins, ou 1,72 par famille en ayant. Il ne s'agit pas là de données riches de grandes promesses. À la lumière de celles-ci, le maintien de quatre écoles primaires dans la commune apparaît comme un gaspillage d'efforts et d'impôts.

Le fait que le pourcentage d'enfants voulus d'une maison de Château-Gérard soit moindre qu'aux États-Unis ne prouve pas que le Condroz catholique restreint ses naissances plus qu'en Amérique rurale, qui est si largement non catholique. Cela reflète simplement l'effet de la captivité de cinq ans de beaucoup de maris et de pères potentiels à Château-Gérard.

La catégorie "serviteurs" induit aussi en erreur... Il y a plus de serviteurs dans les maisons de la petite noblesse et de la haute bourgeoisie de Château-Gérard (que ce qu'en disent les statistiques). Il est de coutume pour de telles personnes d'habiter dans leur propre maison, dont le père ou la mère en est le chef reconnu. Les quelques serviteurs vivant sous le toit de leur employeur parmi les ménages non agricoles de Château-Gérard sont des femmes de charge, des "cuisiniers" et des gardes-malades utiles pour les personnes d'un certain âge et les infirmes. Le terme "serviteur" dans le groupe non agricole wallon induit en erreur. Il y a beaucoup de domestiques

ou valets de ferme dans les plus grands domaines, mais eux aussi, habitent dans leur propre demeure où ils sont enregistrés comme propriétaires indépendants.

La catégorie "ouvriers" a une tradition plus ancienne que peut-être partout ailleurs en Europe. De petites industries ont dû exister au temps des Celtes, car ceux-ci sont connus pour avoir commercé jusqu'à Rome peu après la conquête par César. La brasserie des Templiers ne fonctionne plus, mais la petite siroperie, avec ses trois ouvriers, vend sa célèbre production jusqu'à Bruxelles. Le boulanger local est capable de se maintenir parce que les gens de la campagne préfèrent le pain fabriqué avec leur propre farine et cuit dans de vieux fours traditionnels en briques. Les propriétaires des deux carrières de pierre, survivantes d'une ancienne industrie de la commune, ont la réputation d'être de riches grippe-sous qui affament leur main-d'œuvre hautement qualifiée ; mais en réalité ils ont du mal à survivre parce que la demande pour leur grès particulier décline.

Les membres de la "classe commerciale" sont en fait trop nombreux pour une commune de cette taille et, comme la valeur varie en fonction de la demande, ils ne jouissent pas de la reconnaissance sociale dont jouissent les petits commerçants ou travailleurs en col blanc dans une ville américaine comparable. Ils constituent une population aisée, mais la concurrence avec les coopératives ouvrières, d'une part, et les grands magasins privés de Liège d'autre part, les rendra obsolètes dans un avenir proche. Leur manque de sécurité sociale est caractérisé par une inadaptation et une confusion marquées. Toutefois, cette dernière remarque ne s'applique pas aux propriétaires de cafés, car ils se considèrent immortels.

Étant donné que la bureaucratie nationale s'est introduite plus profondément dans la population belge qu'en Amérique, la commune est dotée d'un nombre assez grand de petits fonctionnaires. La réputation de ces gens semble plutôt reposer sur le mérite personnel que sur leur position sociale. Le maire et l'employé communal jouissent du plus grand prestige, même parmi la petite noblesse et dans une grande mesure dans leurs rapports avec toutes les classes sociales. Le maître d'école, cependant, à cause de son propre comportement (sic !) a été relégué à un niveau très bas.

L'enseignement en Belgique est une technique d'ascension sociale même plus importante qu'aux États-Unis ; et les écoles, des plus élémentaires jusqu'à l'université, constituent un filtre bien plus rigide et faisant autorité par lequel celui qui veut s'élever doit absolument passer. La position de l'infortuné maître d'école mentionné ci-dessus, est donc une situation locale et temporaire. Le Professeur Comhaire déclare à ce sujet : "Les instituteurs sont généralement des personnages importants, en particulier en raison de leur forte organisation politique. Ils sont nommés par le Conseil communal, habituellement selon des critères politiques, mais dès qu'ils sont nommés, ils ne peuvent être licenciés".

Château-Gérard a un aspect médiéval, mais il lui est impossible d'être coupé de ce monde. En réalité, une grande proportion de ses habitants travaille dans les usines de Seraing, du Val-Saint-Lambert, de Tilleur et d'Ougrée, faisant chaque jour la navette entre leur domicile et ces faubourgs industriels de Liège en bus ou en vicinal. Il s'agit là d'ouvriers d'usine à temps plein. D'autres travaillent comme petits cultivateurs ou ouvriers agricoles, sauf pendant la morte-saison agricole. C'est une bonne chose pour cette classe sociale que la Belgique s'industrialise fortement car, grâce à l'industrialisation, la Wallonie a évité de devoir exporter une partie de sa population.

Les préjugés raciaux n'existent pas comme tels dans la commune. Il est vrai que les gens se réfèrent aux Allemands comme une "race" différente, mais la haine vivace à l'égard de l'envahisseur périodique est basée sur sa cruauté inintelligente et non sur sa chevelure blonde. En fait, les fermiers sont désespérés par la pauvreté actuelle de l'Allemagne car les éleveurs de bétail et les marchands de chevaux dépendent depuis des siècles des fermes allemandes pour absorber leur production. Les acheteurs allemands qui, en temps de paix, visitaient la région étaient considérés comme des marchands industriels et corrects.

Il n'y a pas de juif dans la commune, aussi l'antisémitisme n'y existe-t-il pas. Peu de villageois ont eu l'occasion de rencontrer un juif, mais tous disent que les juifs constituent un peuple admirable (*fine*). Le Seigneur et Notre-Dame n'étaient-ils pas juifs ? Les villageois ont éprouvé beaucoup de compassion pour les juifs persécutés par les nazis, ayant eux-mêmes souffert du fléau. La Wallonie n'est pas exempte d'antisémitisme, mais Château-Gérard l'est.

Pendant la guerre, les villageois n'étaient pas au courant des stigmates de l'esclavage dont souffraient les soldats américains de couleur. Le village avait connu l'esclavage dans le passé. L'Empire romain reposait sur celui-ci, et les Templiers étaient réputés pour avoir fait cultiver leurs champs par des esclaves, dans leurs premières années. Mais tout cela appartenait à un passé lointain et personne ne sait qui est le descendant d'un esclave de la villa romaine ni quels ancêtres étaient attachés à la culture des champs des Templiers. L'on entend souvent l'expression de désapprobation de la subordination du noir américain pour des raisons raciales. La subordination est quelque chose que ce village a connue pendant presque deux millénaires ; mais ces héritiers de plusieurs révolutions, y compris la Révolution française, estiment que les rapports d'infériorité / supériorité doivent être basés sur le mérite, que l'on rencontre ou pas dans les familles. De telles attitudes correspondent au schéma rural condrusien d'intense individualisme et au désir d'élaborer seul son propre salut.

L'État belge s'est donné de la peine pour prévenir l'émergence du problème racial à l'intérieur de ses frontières européennes. Le Congo belge a largement contribué à la grande prospérité de la Belgique de l'après-guerre ; mais bien que les Belges accordent beaucoup d'attention à leur colonie, ils n'envisagent nullement de permettre à l'émigration européenne vers l'Afrique de s'inverser. Il est interdit aux Congolais de venir en Belgique, même pour une visite, quelle que soit leur solvabilité. Sans émettre un quelconque jugement, qui serait déplacé ici, sur la manière dont la Belgique conduit ses affaires intérieures et coloniales, on pourrait avancer que les Wallons auraient bien pu développer des préjugés raciaux envers les noirs si leurs usines et mines, en mal de main-d'œuvre, avaient été autorisées à importer des travailleurs dont la concurrence aurait pu être physiquement matérialisée.

Les sentiments vis-à-vis de leurs voisins Français ont subi récemment un profond changement. Vers la fin de la guerre, un fort sentiment anti-flamand, la conviction d'impuissance d'un petit pays face à l'Allemagne, l'énorme prestige de De Gaulle en 1945 et la nature essentiellement gauloise de la culture wallonne favorisèrent un fort sentiment sécessionniste visant à l'incorporation à la France. Ce sentiment s'est, semble-t-il, affaibli maintenant.

